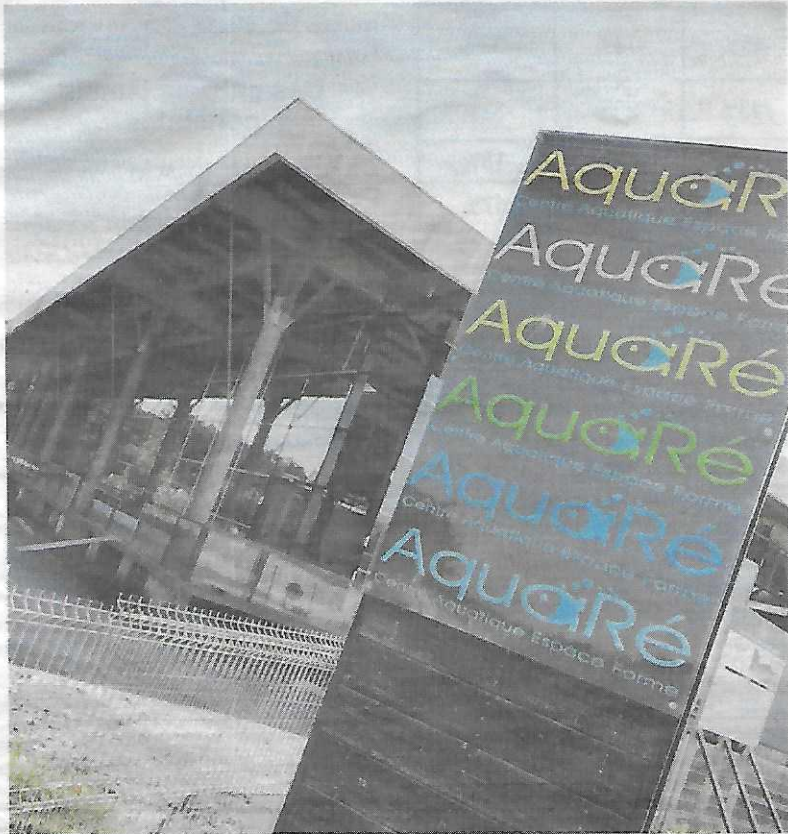


Les Amis de l'île de Ré avaient senti l'odeur du chlore

En 2007, les Amis de l'île de Ré déposaient un recours en annulation contre le permis de construire de la piscine. Treize ans plus tard, le constat est amer.



En avril 2007, les AIR avaient déposé un recours contre le permis de construire de la piscine, avant de stopper leur procédure quelques mois plus tard. © E.L.

Bernard Dorin ne souhaite en aucun cas soulever une énième polémique autour de la piscine intercommunale de l'île de Ré.

Mais notre récent article portant sur le chantier de réhabilitation de l'équipement suite à de nombreux désordres techniques (notre édition du 6 mai 2020), a conduit l'ancien président des Amis de l'île de Ré (AIR) à plonger dans les archives de l'association. Se souvenant du dossier, le boitais explique « Quand on voit aujourd'hui le gâchis financier, il est nécessaire de rétablir une part de vérité ».

En 2004, le projet de piscine tel qu'inscrit au contrat de pays co-signé par le préfet de l'époque, Bernard Tomasini, et le président de la Communauté de communes (CdC) de l'île de Ré, Léon Gendre, a la bénédiction des AIR. « Mais en 2006, à notre plus grand étonnement, le simple bassin d'initiation à la pratique de la natation s'est transformé, en catimini, en un centre aquatique surdimensionné pour un coût bien supérieur », se souvient Bernard Dorin, très critique sur la manière dont est ficelé le « nouveau » projet « (coût de fonctionnement, stationnement,

volume des bâtiments, chauffage, vidange des bassins, etc.).

En avril 2007, après une rencontre avec Léon Gendre, le conseil d'administration des AIR, qui n'a pas obtenu les réponses à ses questions, décide, à la majorité, de déposer auprès du tribunal administratif un recours en annulation contre le permis de construire de la future piscine. Ce qui n'empêche pas le chantier de commencer. L'association lance une action en référé. Elle sera déboutée à Poitiers.

Un AG 2007 décisive

Poursuivre la bataille ou ranger les armes ? La question est posée lors de l'assemblée générale d'août 2007. « Avant la réunion, tous les administrateurs ont été appelés par le président de la CdC », affirme Bernard Dorin, allant jusqu'à évoquer une certaine forme de « chantage ». Un vote des adhérents doit acter la position à adopter face au projet.

Les débats sont forcément animés. Lionel Quillet, maire de

Loix, qui s'est prononcé contre la piscine - « le seul qui nous a soutenus dans ce dossier », précise Bernard Dorin - rappelle ses craintes. Léon Gendre défend quant à lui le projet, soutenu par Jacques Toubon. L'ancien ministre et membre des AIR doute surtout de la validité de poursuivre le recours. Finalement, parmi les 204 suffrages exprimés, 116 s'opposent au maintien du recours (75 pour et 13 non exprimés).

Présentée à 4,3 millions d'euros, la piscine sera livrée et inaugurée en 2008 - année d'élections qui verra Lionel Quillet succéder à Léon Gendre à la tête de la CdC - pour un montant de 9,3 millions d'euros. « Personnellement, je n'ai pas assisté à l'inauguration », poursuit Bernard Dorin. Pour l'ancien président des AIR, le montant des travaux en cours, près de 4 millions d'euros, est la goutte qui a fait déborder le bassin. « On parle d'argent public. Où et quand va se terminer cette dispendieuse histoire ? » ■

« Les AIR n'étaient pas dans leur rôle »

Selon Léon Gendre, les Amis de l'île de Ré, en tant qu'association de défense de l'environnement, n'étaient pas dans leur rôle avec ce recours. « *Le dossier de la piscine avait été monté avec la Direction régionale de l'environnement. C'est même l'inspecteur des sites qui a décidé de l'emplacement* », indique le maire de La Flotte et ancien président de la Communauté de communes de l'île de Ré. Il réfute toute forme de pression et de chantage. « *Je les ai reçus à plusieurs reprises en réunion.* »

Le défaut dans l'exécution des travaux - placés sous maîtrise d'ouvrage délégué à la Société d'économie mixte de développement et d'aménagement de l'Aunis et de la Saintonge - est regrettable. « *Mais comme je l'ai déjà dit, cela n'incombe pas à l'ancien président que j'étais ni à mon successeur.* »